

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2011

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association Lyon BD Organisation dans le cadre du festival BD

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2011 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ASSOCIATION LYON BD ORGANISATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL BD (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1°/ Les musées Gadagne présentent, du 21 avril au 4 septembre 2016, l'exposition temporaire « Divinement foot ! » dans le cadre de l'Euro 2016.

Autour de l'exposition temporaire, seront proposées au public de nombreuses animations et événements dont un accrochage de strip de bandes dessinées dans les salles du musée d'histoire de Lyon pour valoriser les lieux emblématiques du foot dans la ville de Lyon en écho aux œuvres et thématiques développées dans le musée.

2°/ Le musée de l'imprimerie et de la communication graphique, de par sa thématique, est pleinement intéressé pour participer au Festival Lyon BD. Dans le cadre du festival, il propose la réalisation d'une animation autour de la BD et des objets du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique.

Pierre-François Radice et Sophie Paquet présentent, au cœur des collections du musée, leur travail de conception de la BD « Le Grand Tric Lyonnais » qui retrace l'histoire de l'un des premiers mouvements social opposant les ouvriers aux maîtres imprimeurs. De leur observation des presses et objets du musée à la retranscription de cet événement, lors de l'animation, il sera présenté les étapes de leur travail et notamment la technique utilisée, celle de la gravure en relief. Des médiateurs du musée seront également présents pour confronter planches et objets.

L'Association Lyon BD Organisation qui est intéressée pour valoriser l'ancrage patrimonial des auteurs de bandes dessinées et particulièrement celui relatif à l'histoire de la ville et à l'histoire de l'imprimerie a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition au musée Gadagne et plus particulièrement, de l'accrochage spécifique réalisé dans le parcours permanent du musée d'histoire de Lyon à l'occasion de l'exposition temporaire « Divinement foot ! » et à l'animation organisée par le musée de l'imprimerie et de la communication graphique, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	- Organisation le week-end du 4 et 5 juin 2016 dans le cadre de la programmation officielle du Festival Lyon bd 2016, à la Chambre de commerce et d'Industrie de Lyon, d'une Rencontre-débat avec l'auteur de BD Nicolas Otéro et Xavier de la Selle,	- Mise à disposition du Festival Lyon Bd des jardins de Gadagne et de l'accès au café Gadagne pour la soirée des auteurs le 4 juin 2016 de 18h30 à 22h30. Montant : 2 000 € HT (TVA 20 %).

Association Lyon BD Organisation	directeur des musées Gadagne afin de promouvoir et d'expliquer le travail réalisé par l'auteur aux musées Gadagne autour du projet Divinement foot ! Montant : 1 500 € HT. - Mise en avant de ces événements dans la communication du Festival : relations presse, programme, flyer et site web et réseaux sociaux. Montant : 2 150 € HT. - Sur le week-end des 4 et 5 juin 2016, accès gratuit au Festival Lyon BD pour les personnes présentant un billet d'entrée des musées Gadagne daté des 4 ou 5 juin 2016, dans la limite de 500 entrées. Montant : 8 € X 500 soit 4 000 €.	- Accès à l'exposition Divinement foot ! et au parcours permanent du musée d'histoire de 18h30 à 20h pendant la durée de la soirée des auteurs le 4 juin 2016. Montant : 1 000 €.
	- Sur le week end des 4 et 5 juin 2016, accès gratuit aux musées Gadagne (entrée individuelle uniquement et hors médiation) pour les personnes présentant le badge Festival Lyon bd 2016 dans la limite de 500 entrées. Montant : 9 € X 500 soit 4 500 €.	- Gratuité d'accès à l'animation organisée par le musée de l'imprimerie sur présentation du pass du festival dans la limite de 25 places Montant : 150 €.
	Valorisation : 7 650 € HT	Valorisation : 7 650 € HT

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/ Musées Gadagne/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Association Lyon BD Organisation pour l'exposition « divinement foot » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7088 et 7062.

4. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN